

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 15 novembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016**

**2016 DVD 160** Restructuration du réseau de bus - Signature d'un marché subséquent de l'accord-cadre relatif aux prestations de bureau d'études techniques dans le cadre de l'aménagement d'espaces verts et de voirie.

**M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2015 DFA 25 en date du 2 juillet 2015 par laquelle ont été approuvées les modalités de lancement d'un accord-cadre en appel d'offres ouvert pour des prestations de bureau d'études techniques dans le cadre de l'aménagement d'espaces verts et de voirie ;

Vu l'accord cadre n° 20151120014008 en date du 6 novembre 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un marché subséquent relatif à la réalisation d'études techniques pour les aménagements de voirie nécessaires à la restructuration du réseau de bus ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire est autorisée à signer le marché subséquent à l'accord cadre n° 20151120014008 de prestations de bureau d'études techniques en vue des aménagements de voirie nécessaires à la restructuration du réseau de bus.

Article 2 : Lesdites prestations font l'objet d'une consultation des quatre titulaires de l'accord cadre en vue de l'attribution d'un marché subséquent d'un minimum de 75 000 euros HT et d'un maximum de 350 000 euros HT sur une durée de 36 mois.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 23, article 2315, rubrique 815, mission 61000 99 012 du budget d'investissement de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**